

Beyne-Heusay

## **URBANISME**

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Michele CANNAVO demeurant Rue de la Station 53 à 4610 BEYNE-HEUSAY.

Le terrain concerné est situé Rue de la Station, 53 à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastré division 1, section B n°404P.

Le projet consiste en la transformation d'une maison unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes :

- extension permettant d'agrandir les pièces de vie (toiture plate, parements : façade avant : crépi de ton blanc cassé de gris, latérale : bardage en ardoises grises,
- deux baies existantes seront transformées et unifiées pour laisser passer la lumière (modification d'un mur porteur).

Une annonce est organisée à l'initiative du Collège communal au vu de l'éloignement du projet par rapport à l'alignement et par rapport aux constructions présentes sur les propriétés voisines.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62** durant les jours ouvrables de 8h00 à 16h30 à 1'adresse suivante : Service Urbanisme, Avenue de la Gare 68, 4610 BEYNE-HEUSAY.

Une partie des documents est consultable sur le site internet de l'administration communale de Beyne-Heusay.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Nathalie HOUBARD, téléphone : 04/355.81.62, mail : urbanisme@beyne-heusay.be, dont les bureaux se trouvent : Service urbanisme, Avenue de la Gare, n°68, à 4610 Beyne-Heusay.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 novembre au 3 décembre 2025 au collège communal :

•	par courrier ordinaire à	l'adresse suivante : A	venue de la Gare 68	à 4610 BEYNE-HEUSAY ;
---	--------------------------	------------------------	---------------------	-----------------------

• par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>urbanisme@beyne-heusay.be</u>

	PAR LE COLLEGE :	
Le Directeur général,		Le Bourgmestre,

Marc HOTERMANS Didier HENROTTIN.





